



DÉFI PERMANENT ASSL Veneux 2022

Groupes ADULTES

Classement du 05 Juin 2022

Classement	Nom	Score/360	Date	Info Duels
1	REMOND Nathan	327	23/03/2022	Dernier duel 25/05/2022 Vainqueur Sébastien face à Laurent 299 à 300. Sébastien remonte à la 6 ^{ème} place.
2	VERON Jules	322	23/03/2022	
3	REMOND David	310 /315	20/04/2022	
4	ANDONOV Vihar	315/286	20/04/2022	
5	DELMOTTE Sébastien	284/300	25/05/2022	
6	MAZÉ Laurent	286/252/284/2 85/299	25/05/2022	
7	FULCHER Martin	301 /281	18/05/2022	
8				
9				
10				
11				
	<i>En parenthèse</i>	(...)	= score d'entrée tableau	

Validation entraîneur : Didier Znamiec

Date : 05/06/2022

Règlement du défi permanent 2022 démarré le 23/03/2022

Le défi permanent est un challenge interne amical qui se déroule sur toute l'année et qui permet aux archers de se confronter par des duels afin de faire progresser leur propre classement.

Distance : 15 mètres _6 x 6 flèches sur blason de 60 cm (sans chrono)

Les archers sont classés à l'issue de la première rencontre.

Les scores obtenus démarrent la base du classement.

Après classement et pendant l'année, **au-delà des 5 premiers classés**, un archer pourra demander et défier que les 2 numéros classés au-dessus de la liste du tableau, (exemple : le 9 ne pourra défier que le 8 ou le 7 du tableau, le 12 ne peut défier que le 11 ou le 10 du tableau, ...).

En revanche, **pour les 5 premiers du classement**, l'archer ne pourra défier que l'archer(e) numéroté devant lui dans la liste du tableau, (exemple : le 5 ne peut défier que le 4 du tableau, le 3 ne peut défier que le 2 du tableau, ...).

Dans le cas d'une victoire le défiant prend la place du perdant et le perdant recule, si pas de victoire rien ne change.

L'archer désireux de mettre un archer au défi doit faire sa rencontre dans les 8 jours à daté de sa demande. Au-delà de cette période le défiant devient vainqueur par défaut (l'archer défié sera considéré comme forfait sauf pour raison de santé). Toute personne défiée ne pourra décliner le défi. Si c'est le cas, elle perd sa place.

Les archers souhaitant se défier doivent informer préalablement l'entraîneur du jour du défi. Cela permettra pour l'entraîneur de gérer le défi pendant la séance d'entraînement.

Exception : une personne peut refuser le défi si elle est déjà engagée dans un autre défi.

Vous ne pouvez pas défier 2 fois le(a) même archer(e) dans le même mois calendaire.

Les archer(e)s souhaitant intégrer en cours de route le défi permanent commenceront par défier les archer(e)s en fin de tableau.

Les règles s'appliquent comme pour un tir en compétition mais sans chrono.